

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE
de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

SOMMAIRE

- Rapport sur la rénovation de la Bibliothèque de la Société. — Jacques ALLIER p. 481
- I. — ETUDES HISTORIQUES.
1. La religion de Clément Marot. — Jean BOISSER .. p. 487
 2. La paix religieuse en Pologne au temps de la Saint-Barthélémy. — Jean LIBRACH p. 507
 3. Les pasteurs à la Révocation de l'Edit de Nantes (fin). — Samuel MOUNS p. 521
- II. — DOCUMENTS.
1. Tour de Constance et Galères. — G.-E. de FALGUEROLLES p. 525
 2. Les Trémolières et la Révocation de l'Edit de Nantes. — J.-Thierry du PASQUIER p. 538
 3. Mémoires du pasteur François Bureau (suite) Pierre DEZ, Jean RIVIERRE, Daniel ROBERT p. 547
- III. — CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS p. 556

ABONNEMENT AU BULLETIN

France et Outre-Mer	20 F
Pasteurs	5 F
Etranger	25 F

LES ABONNEMENTS DE SOUTIEN (à partir du double de l'abonnement normal) sont reçus avec reconnaissance.

Comptes chèques postaux : Paris 407-83 (Société de l'Histoire du Protestantisme Français) ; Paris 10-132-32 (Association des Amis de la Bibliothèque et du Musée du Protestantisme français).

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : CHEQUES POSTAUX PARIS 407-83 (Société d'Histoire).

Tous les abonnés sont priés de verser le montant de leur abonnement à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahier in-8° de 100 à 130 pages. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Les abonnements partent du 1^{er} janvier.

On devient membre de la Société en souscrivant un abonnement au « Bulletin » ou en versant, une fois pour toutes, une somme de 400 F.

DONS ET LEGS

Voir page 3 de la couverture.

AVIS IMPORTANT

La Société de l'Histoire du Protestantisme Français serait infiniment reconnaissante aux personnes qui possèdent d'anciens numéros du Bulletin et qui ne désirent pas les conserver, d'en faire bénéficier notre Société en les renvoyant à son siège, 54, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français

reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

114^e ANNÉE

Octobre-Novembre-Décembre 1968

Sommaire page 4 de la couverture

Publié avec le concours du Centre National
de la Recherche Scientifique



PARIS
Au siège de la Société

54 Rue des Saints-Pères (VII^e)

1968

Les Trémolières et la révocation de l'édit de Nantes

par J. Thierry Du PASQUIER, Poissy

La famille de Trémolières, probablement issue de Raymond de Jouvenroux, seigneur de la Trémolière, vivant en Auvergne en 1530, vient à Paris au début du XVII^e siècle. Comme plusieurs familles de petite noblesse protestante, elle n'est plus munie, à la veille de la Révocation, de charges honorifiques, et s'occupe donc d'affaires économiques plus rentables.

La branche que nous allons étudier commence avec maître Jean Trémolières, qui lègue à sa fille 2 500 livres et une maison à Montauban, et à son fils le reste de ses biens par son testament du 5 novembre 1690. Il meurt la même année.

Cette fille Valence (ou Valencie) de Trémolières, fait en 1690 une transaction avec son frère, par laquelle elle renonce au bénéfice du testament moyennant paiement d'une rente annuelle de 200 livres. Elle est marraine d'une de ses nièces en 1693. Qualifiée en 1705 de « nouvelle convertie de la ville de Montauban », elle demande dans une requête au conseil des Finances, mainlevée des saisies faites sur les biens de la succession de son frère, afin que cette rente lui soit versée (1).

Maître Pierre Trémolières, fils de Jean et de Marthe de Duc, est dès 1673 bourgeois de Paris. Il passe des actes avec plusieurs membres des familles d'Aliès et de Garrisson, notables protestants de Montauban (2). Il achète en 1681 le fief de l'Her-

mine, mouvant du village d'Ivry-sur-Seine, pour lequel il rend hommage le 16 novembre 1683 à Messire Claude Bosc, seigneur d'Ivry, « un genou en terre, nue teste, sans espée ny esperons » selon la coutume (3).

Pierre Trémolières épouse le 18 août 1681, à l'église Ste-Marie-Madeleine de Londres, Suzanne Foissin, fille de Pierre Foissin, marchand, bourgeois de Paris et de Marie Hardy. Les mariés rentrent en France la même année, vraisemblablement à cause des poursuites entamées contre Pierre Foissin par ordre du 25 août 1681, en application de l'ordonnance du 17 juin 1681 condamnant à des amendes les protestants qui font élever leurs enfants à l'étranger (4). Le mariage célébré à l'étranger n'est pas valable. Les beaux-parents Foissin, voulant régulariser la situation des époux, et peut-être revoir leur régime matrimonial, demandent l'annulation. Il est ordonné par la curieuse sentence au Châtelet du 10 novembre 1683,

« ...qu'il sera de nouveau procédé à la célébration du mariage par le sieur Gilbert, ministre de la Religion Prétendue Réformée (5), lequel pourra faire la célébration en cette ville de Paris, en la manière accoutumée, sans faire aucune assemblée ny qu'il soit besoin de faire aucune annonce, et les articles conditions et contrat dud. mariage seront dressés et arrestés entre les parties... » (6).

Ils se remarient donc par contrat du 17 novembre 1683, et peuvent pratiquer quelque temps leur religion, mais cette tranquillité dure peu. Pierre Trémolières est obligé de signer avec son beau-père la promesse d'abjuration du 14 décembre 1685. Il abjure le 15 janvier 1686, ayant peut-être subi la dragonnade (7).

Devenu théoriquement catholique, il peut acheter la charge de « conseiller du Roi, receveur des tailles dans l'élection de Mantes et de Meulan » (8). Il exerce ses fonctions une année sur deux à partir de 1687. Il se lance dans de nombreuses affaires financières qui lui valent la qualification d'« intéressé dans les affaires de sa Majesté » : le sous-traité de la recherche

(1) Archives Nationales E 763A f^o 340 ss.

(2) Actes Aronet notaire à Paris, étude LVII, avec Jean d'Aliès, conseiller du roi, avec ses enfants Samuel d'Aliès, sieur de la Tour, et Antoine d'Aliès, et avec Jonathan de Garrisson. (Sur ces familles voir « Essai sur l'histoire du Protestantisme dans la généralité de Montauban 1674-1684 » page 145, par B. GARBISSON, 1935.)

Certains actes font porter à Pierre Trémolières la particule. On le trouve qualifié de sieur de l'Hermine, mais il signe « Trémoulières » et à partir de 1681 « Trémolières ». Il habite successivement rue de Cléry en 1674-5, rue Thérèse en 1681-2, rue Sainte-Anne en 1683, rue Tirboudin en 1684-85, puis à Montes et à Paris, rue du Petit-Léon pendant la fin de sa vie.

(3) Étude LVII.

(4) Voir le texte de l'ordonnance Arch. nat. OI 25 p. 163.

Voir aussi O. DOUEN « La Révocation de l'Édit de Nantes à Paris » T. I page 459 et T. III p. 132.

Pierre de Trémolières resta très peu de temps en Angleterre, car il acheta son fief le 23 avril 1681 et était déjà de retour le 7 octobre 1681 (Acte Malingre not. étude XIII).

(5) Abraham Gilbert, ministre de Melle puis de Charenton ; ils passa en Suisse à la Révocation.

(6) Sentence annexée au contrat de mariage, étude LVII.

(7) DOUEN, *op. cit.*, p. 174 et 203 n. 1. 11.

(8) Arch. nat. E 762A f^o 381 ss.

de la noblesse dans les généralités de Toulouse et de Montauban, la recherche des usurpations des titres de la noblesse dans les généralités de Lyon, Grenoble, Aix et Montpellier. Il est aussi associé au traité des Isles et Islets, et propriétaire de la moitié d'un office de secrétaire garde-minutes du Châtelet de Paris (9). Sa mort en 1697 vient interrompre ses nombreuses activités. Il avait enregistré ses armes à l'Armorial général de Paris :

« D'azur à la fasce d'argent, chargée de trois lions de sable » (10).

Après la mort de son mari, Suzanne Foissin s'enfuit à Genève en 1699, « emportant pour 200 000 livres de bons effets ». Ses enfants qui devaient la rejoindre par un autre passage sont arrêtés avec leur gouvernante, alors qu'ils tentaient de franchir la frontière, et ramenés à Paris (11).

La pauvre mère se trouve alors devant une décision difficile : ses enfants sont enfermés, son père est mis à la Bastille, et l'envoyé du Roi de France à Genève lui promet le pardon et même les bonnes grâces du Roi si elle rentre en France. Elle choisit pourtant de rester exilée et fidèle à sa foi.

Elle a le chagrin de voir son fils aîné quitter Genève et rentrer en France, puis de perdre le cadet qui était venu la rejoindre. Elle achète en 1708 une maison et un jardin à Plainpalais (12), autorise son fils à se marier en 1712 et marie sa petite-fille en 1732. Elle meurt le 27 avril 1741 à Neuchâtel, ayant déshérité son fils par son testament du 4 mars 1740, qui n'a malheureusement pas été retrouvé.

Le règlement de la succession de Pierre Trémolières est long et difficile. La partie liquide de sa fortune est sortie de France. Ses associés et l'Administration des Finances réclament de fortes sommes et font des saisies. Le tuteur des mineurs de Trémolières adresse plusieurs requêtes au conseil des Finances afin de pouvoir payer leurs pensions ; les fonds ne sont pas encore entièrement débloqués en 1719.

(9) Ib. E 927A f° 162, E 764B f° 139 ss., E 735A f° 243, E 889B f° 252.

(10) C'est probablement par erreur que la fasce est d'argent ; la famille portait habituellement la fasce d'or. L'écu est généralement tenu par deux lions et surmonté d'une couronne de comte. Armes données par Rietstap, *Jougle de Morenas*. Cachets sur les testaments de Pauline (1726), Jean-Pierre (1760) et Elisabeth Geneviève (1784).

(11) Récit détaillé de l'évasion dans Douen t. III p. 132 ss. Il donne l'âge des enfants capturés, ce qui permet de calculer approximativement leur année de naissance.

(12) Acte J.-P. Chartron notaire à Genève, 16^e volume p. 104, (14 mai 1708).

Pierre Trémolières et Suzanne Foissin ont cinq enfants (13) :

- 1^o) Jean-Pierre de Trémolières (1682-1760), qui suivra.
- 2^o) Marie-Suzanne Trémolières, née vers 1685. Après son arrestation elle est mise avec ses sœurs aux Ursulines de Saint-Cloud. Elle y meurt probablement entre 1704 et 1713, ne figurant pas parmi les héritiers de son grand-père Pierre Foissin en 1713 (14).
- 3^o) Paul Trémolières, né en 1688 ou 1689, est enfermé au collège des Jésuites en 1699. Il s'en échappe en octobre 1702, et réussit à rejoindre sa mère à Genève. Il y meurt le 11 octobre 1703 à l'âge de quinze ans (15).
- 4^o) Charlotte Valence de Trémolières, née le 14 septembre 1693 à Paris. Elle reçoit le baptême catholique en l'église Saint-Sauveur le 15. Enfermée avec ses deux sœurs en 1699 elle est en 1719 dans un autre couvent. Elle sort avant 1726 pour épouser Maître Gabriel Le Bas du Mesnil, écuyer, conseiller du Roi, ancien avocat de Sa Majesté au bailliage et vicomte d'Orbec en Normandie, qui meurt avant 1733. Elle vit encore en 1737 (16).
- 5^o) Pauline de Trémolières, née en 1694, 95 ou 96, est encore en nourrice en 1699. En 1725, elle est « fille majeure et puissante de ses droits, pensionnaire au monastère des dames ursulines du bourg de Saint-Cloud ». Elle meurt à Saint-Cloud le 20 avril 1726, ayant été enfermée plus de vingt-cinq ans et n'ayant pratiquement pas connu ses parents. Elle avait institué pour légataire universelle sa sœur aînée Charlotte Valence, par son testament du 28 juin 1718 (17).

(13) Les descendants catholiques du peintre Pierre-Charles Trémolières (1703-1739), élève de J.-B. Vanloo, pensaient qu'il était fils de Pierre Trémolières et de Suzanne Foissin. Selon la tradition familiale, il fut élevé dans la religion catholique à Paris chez des parents, délaissé par sa mère qui se serait remariée.

Mais il naquit six ans après la mort de son père supposé, et ne figurait pas au nombre des héritiers de Pierre Foissin en 1713 et de Pauline de Trémolières en 1726. Il n'est probablement pas fils de Pierre Trémolières et de Suzanne Foissin, bien que son contrat de mariage en Italien le dise fils d'un Pietro Trémolières. Son acte de baptême qui aurait pu éclaircir la question n'a pas été retrouvé à Cholet. Il appartenait probablement à une autre branche de la même famille, car sa descendance portait les mêmes armoiries.

(14) Elle représente sa tante Valence de Trémolières marraine de Charlotte Valence en 1693.

(15) Arch. nat. E 742^a f° 196 ; Douen op. cit. t. III p. 132 ss. Etat Civil de Genève.

(16) Extrait baptistaire déposé le 5 août 1719 chez Delafosse notaire. (Etude X).

(17) Testament déposé chez Chèvre notaire le 5 juillet 1726. Inventaire Chèvre 16 juillet 1726 (étude XLV).

Jean-Pierre de Trémolières, fils aîné de Pierre et de Suzanne Foissin, est né le 18 mai 1682, entre les deux mariages de ses parents (18). Pontchartrain, ministre de la Maison du Roi, écrit le 23 juin 1699 à d'Argenson, lieutenant général de police :

« Il ne convient point de faire mettre à St-Lazare par ordre du Roy le fils de la D^e de la Trémolière pour la débauche dont vous parlez. C'est à ses autres parens à avoir attention à sa conduite et, si elle est telle qu'il mérite d'être renfermé, ils doivent se pourvoir devant les juges ordinaires. »

Et le 8 juillet :

« Suivant ce que vous m'écrivez du fils de la D^e de la Trémolière, il y a tout lieu de croire qu'il veut s'absenter, aussi le Roi m'ordonne-t-il de vous mander de le faire arrêter si on peut découvrir où il est. »

Le désir de s'expatrier est donc jugé plus grave que le libertinage ! Pontchartrain écrit encore le 10 août à M. de Sainte-Marie :

« Le Roy étant informé que le fils aîné du feu Sr de la Trémolière cy-devant receveur des Tailles à Mantes, dont la mère nouvelle Catholique a passé à Genève, est à présent à St-Malo avec une infâme aventure, S. M. m'a ordonné d'expédier l'ordre que je vous envoie pour l'arrêter et le mettre dans le Château » (19).

Jean-Pierre de Trémolières s'enfuit-il de Saint-Malo avant d'être arrêté, ou était-il sorti de France avec sa mère ? Dans ce cas, Pontchartrain était mal informé. Toujours est-il qu'une requête de son tuteur du 26 novembre 1701 rapporte que « l'aîné de ces enfants que lad. veuve Trémolières avoit emmené avec elle est revenu et que S. M. a bien voulu lui accorder une Lieutenance réformée ». Nous lisons dans une autre requête du 4 mars 1704 : « Sa Majesté vient d'honorer l'aîné des enfants dud. Sr Trémolières d'une Compagnie dans le Régiment de Flandre » (20). Il participe sans doute aux opérations dans lesquelles est engagé le régiment de Flandre en Italie et en Allemagne (21). Il reçoit une pension de 500 livres pour ses services.

(18) Date indiquée dans son testament. Cela explique qu'il soit question dans le contrat de mariage de 1683 des enfants « nés et à naître ».

(19) Arch. nat. O 1 43 pp. 191, 207, 240.

(20) Arch. nat. E 714^r f° 42 et E 742 f° 196.

(21) Ses états de services ne sont pas aux Archives de l'Armée, car le plus ancien « Contrôle des officiers » de l'infanterie date de 1715-20 (série YB).

Le régiment de Flandre fait au début de la guerre de Succession d'Espagne partie de l'Armée d'Italie. Il combat à la bataille de Luzzara en 1702 et participe, pendant l'expédition de Tyrol à la prise des villes de Verceil, Ivrea et Verne en 1704 et 1705. Il est à la victoire de Calcinato ; mais après le départ de Vendôme pour les Flandres, l'Armée ne connaît plus que des échecs ; le régiment est

Il épouse par contrat du 12 mai 1712 Anne Elisabeth Méric de Fraissinet, fille de Jean Méric de Fraissinet (1648-1734), écuyer, seigneur de la Tournerie, Mondogat et autres lieux, Président trésorier de France au bureau des finances, grand voyer de la généralité de La Rochelle, et d'Elisabeth de la Barre sa deuxième femme (22).

Retiré du service après la paix, Jean-Pierre de Trémolières achète le 30 décembre 1713 (lettre du 16 janvier 1714 signée par le roi) la charge de Trésorier Provincial de l'extraordinaire des guerres à Aix, moyennant 60 000 livres. Cet office est supprimé par édit de janvier 1716 ; le prix lui est remboursé le 19 janvier 1720 (23). Il obtient une dispense qui lui permet de devenir, avant 1726, trésorier de France au bureau des finances et grand voyer de la généralité de La Rochelle. Il achète par contrat du 20 mai 1732 (Teissier notaire à Paris) une maison de campagne avec un domaine de vignes à Villiers près de Savigny-sur-Orge. Il est commanditaire avec un neveu Méric, de marais salants dans la région de La Rochelle, et achète de nombreuses rentes viagères.

Déshérité par sa mère, il déshérite son propre fils par son testament olographe du 23 mai 1759 (24). Il accuse son fils de s'être marié sans son consentement et d'avoir fait circuler sur son compte un écrit qu'il qualifie de libelle. Il fait dans ce testament profession de la religion catholique et meurt le 22 février 1760 en son domicile rue Pierre-Sarrasin (25).

Parmi les biens de son inventaire, après décès se trouve « un volume in folio Sainte Bible » à côté d'une « Histoire de Turenne » qui devait être particulièrement chère à l'ancien officier. Peut-être cet homme du XVIII^e siècle gardait-il, malgré ses défauts et son amour des choses de ce monde, un certain attachement à sa religion natale.

un siège infructueux de Turin en 1706, puis doit évacuer l'Italie avec l'Armée Française devant le Prince Eugène. De 1707 à 1712, Flandre appartient à l'Armée du Dauphiné ; il est en 1713 envoyé à l'Armée du Rhin, où il sert sous Villars, le pacificateur des Cévennes. Il concourt au siège et à la prise de Landau et Fribourg. (Histoire de l'ancienne Infanterie française, par L. Susane, Paris 1852).

(22) Contrat de mariage Delafosse notaire, étude X.

La famille de Méric est une vieille famille protestante du Bas-Querry, dont une branche catholique existe encore. (Voir la généalogie Méric de Fraissinet par M. Y. Chassin du Guerny dans « La France Généalogique » n° 38, p. 178).

(23) Quitlance Delafosse not. étude X. Voir aussi Arch. nat. E 910^r 143.

(24) Déposé le 26 avril 1760 chez Lenoir notaire, étude XIII. Il contient en annexe le « Mémoire » de Jean-Pierre de Trémolières III.

(25) Inventaire même notaire 18 mars 1760.

Anne Elisabeth Mérie de Fraissinet délaissée par son mari, qui menait une vie dissolue, selon l'accusation de son fils, était pensionnaire au monastère des dames religieuses de Sainte-Ursule à Niort au moment de la mort de son mari. Elle renonce à la communauté de biens qui avait existé entre eux, et reçoit pour sa part la maison de Villiers-sur-Orge et ce qu'elle contient. Elle meurt à Niort en mars 1766 (26).

Jean-Pierre de Trémolières et sa femme ont une fille et trois garçons. Le second fils entre à la Compagnie des Indes comme officier, mais meurt avant de s'être embarqué vers 1732. Le troisième fils meurt jeune avant 1732 (27).

Jean-Pierre de Trémolières, écuyer, fils aîné de Jean-Pierre et Anne-Elisabeth, est né vers 1714. Son père obtient pour lui une commission d'officier sur les vaisseaux de la compagnie des Indes. Il embarque à Lorient sur le « Charolais » en 1734, puis sur la « Thétis » en 1736, l'« Aigle » en 1738 et le « Duc de Bourbon » comme enseigne à 50 livres en 1740.

Il épouse avant 1745 Marie Elisabeth « dont le père est de Fay de Louvigny et sa mère Rambures », qui lui donne plusieurs enfants (28). Sa santé l'empêchant de naviguer, il reste à Paris de 1742 à 1747, en proie à de vives difficultés financières. Il écrit vers 1745 un mémoire dans lequel il accuse son père d'être à son égard d'une grande avarice et d'avoir « éloigné toute sa famille pour pouvoir plus librement rassembler chez lui les complices et productions de ses plaisirs ». Une bonne partie des faits cités dans ce « libelle » semblent malheureusement exacts. C'est à cause de cet écrit que Jean-Pierre de Trémolières père déshérite son fils en 1759.

Jean-Pierre fils fait en 1750 et 1751 deux campagnes sur la « Valeur », puis nommé lieutenant, il va à l'Île de France sur le « Bristol » et le « Centaure » en 1752-55. Il donne procuration pour gérer ses biens à Jean-Louis Naville, avant de partir en campagne, le 15 octobre 1756 (29). Il embarque comme deuxième capitaine en mars 1757 pour l'Inde sur le « Vengeur ». Il est nommé capitaine des vaisseaux de la Compagnie le 1^{er} août 1759, mais est débarqué blessé à Pondichéry le 15 septembre 1759. Il reste dans cette ville et est fait prisonnier par les Anglais. Libéré, il sert comme commandant des frégates du roi, puis séjourne à l'Île de France pendant sept mois.

Il en part sur le « Choiseul » et arrive à Lorient le 25 juin

(26) Inventaire Semillard, notaire à Paris, étude XIII. 14 mai 1766.

(27) (28) Indications données dans le testament de Jean-Pierre de Trémolières.

(29) Étude.

1766 (30). Il meurt à Paris, paroisse Saint-Roch, le 22 décembre 1766 (31). Rien dans cette honorable carrière ne montre qu'il soit resté attaché à la religion protestante.

Sa sœur Elisabeth-Geneviève de Trémolières est peut-être l'aînée. Son père l'envoie à Sens avec sa mère (32), puis à Genève sous la conduite d'un ministre protestant pour rejoindre sa grand-mère.

Elle épouse le 28 septembre 1732 au Temple Neuf Jean-Louis Eynard (1691-1782) citoyen de Genève, docteur en droit, avocat surnommé « l'avocat des pauvres », fils de Jacques Eynard, de la Beaume (Dauphiné), réfugié à Genève pour la Religion et de Anne-Madeleine Grenus. Le mariage est célébré par Pierre Crommelin, cousin éloigné des Foissin (33).

Jean-Louis Eynard est commanditaire pour 18 000 livres, et correspondant à Genève de la société « Pictet et Caminada » créée en 1746, qui fait du commerce avec la Nouvelle Orléans, et qui est liquidée en 1775 (34).

Les Eynard renoncent à la succession d'Anne Elisabeth Mérie de Fraissinet, dédommageant ainsi Jean-Pierre de Trémolières fils des suites du testament de 1759 (35).

Elisabeth-Geneviève meurt le 31 octobre 1784 dans la maison de Plainpalais. Elle laisse un testament clos reçu par Flournois notaire le 8 novembre 1782. Sa descendance existe encore en France et en Suisse.

L'histoire de la famille de Trémolières résume le destin de nombre de protestants parisiens après la Révocation de l'Édit de Nantes. Pierre abjure à contre-cœur, mais en tire d'intéressantes compensations matérielles. Son fils Jean-Pierre ne croit probablement plus à rien et s'inscrit dans le mouvement libertain du XVIII^e siècle. Le petit-fils Jean-Pierre semble devenu sincèrement catholique.

(30) Recherches aimablement faites dans les archives de la Compagnie des Indes à Lorient par Mlle Beauchesne, conservateur.

(31) 2^e reconstitution de l'état civil parisien.

(32) Peut-être étaient-elles au château de la Tournerie, propriété de Jean Mérie de Fraissinet à Lailly, à une vingtaine de kilomètres de Sens.

(33) Contrat du 19 septembre 1732, A. Viguière notaire à Genève, 27^e volume.

(34) Voir « La Banque protestante en France » par H. Léruv, T. II, pp. 119-123.

(35) 1^{er} août 1766, Semillard, not. étude XIII.

De l'autre côté, Suzanne Foissin s'enfuit dès que l'occasion favorable se présente, mais ses enfants sont les innocentes victimes des mesures de répression. Sa petite-fille quitte la France et représente la deuxième vague des émigrants.

L'Édit de Fontainebleau a ici été efficace, car il n'y a probablement plus de Trémolières protestants en France dès la deuxième moitié de xviii^e siècle. S'il a été la cause de déchirements douloureux et de comportements admirables, l'Édit a parfois, tout simplement, atteint le but pour lequel il a été fait.